

Compte Rendu du CDS « Physique nucléaire et physique des particules (PNPP) » - 9 octobre 2009 -Paris

Présents : J. Dumarchez (président), A. Lefebvre-Schule(élu), D. Jouan (élu), M. Lion (élu C, CGT), D. Santos (nommé), S. Lassale secrétaire du CoN), U. Bassler (nommée), M.F. Rivet (élue), L. Perrot (élu C, CFDT), F. Kapusta (élu)

Au téléphone : J. Giovinazzo (élu B), G. Claverie (élu C, CGT), B. Blank (élu), P. Ghez (élu), C. Roy (nommée), L. Di Ciaccio (nommée), F. Marion (nommée)

En raison d'un horaire inapproprié (15h00 – 1900), le CSD a lieu simultanément à Paris et par téléphone pour une partie des membres du CSD. Ce dispositif n'a pas été propice à un bon déroulement du CSD (problème de réception, un seul micro fixe pour l'ensemble des présents à Paris, propos inaudibles, déconnexion).

Le CSD a lieu en présence des DSA (B. Erazmus, E. Augé, S. Katsanevras) et de M. Spiro (Directeur scientifique de l'IN2P3) pour certains points.

1. le Compte rendu du CSD du 17 février 2009 est adopté à l'unanimité

2 – Conclusion du groupe de travail GT sur la caractérisation des unités de recherche.

La présentation est faite par R. Mosseri (RM) président du « CSD MPPU ». En préalable RM fait un point sur la situation du décret organique du CNRS. Depuis la session plénière du CoN en juin, le CSRT a rendu un avis défavorable en arguant qu'il y a une différence de rédaction entre le décret de l'INSERM et celui du CNRS, notamment en ce qui concerne l'évaluation, absente du décret du CNRS.

R. Mosseri a rencontré la Ministre de la recherche a propos du décret en juillet, suite à un courrier envoyé par la C3N. La C3N a rappelé que la notion d'évaluation figurait dans l'ancien décret à la fois comme une « mission » et comme un « outil » du CNRS.

R.M ne sait pas si le décret transmis au conseil d'Etat comprend l'évaluation. Le Conseil d'Etat a connaissance de l'avis du CSRT. R.M. pense que le décret ne sera pas catastrophique si le Conseil d'Etat réintroduit l'évaluation comme « outil » seulement. La C3N se réunit lundi 12 octobre. Une communication sera faite après cette réunion.

Un membre du CSD demande comment s'on traitait les 2 instituts nationaux (IN2P3 et INSU) dans le nouveau décret. En l'absence de M. Spiro RM ne répond pas.

Après cette introduction RM revient à la présentation du GT . La réalisation par la DPA sans concertation d'une fiche d'évaluation (UR3) « chercheur et unité » a déclenché une réaction de la C3N. Cette fiche UR3 utilise des indicateurs instables et des formules mathématiques pour classer les chercheurs en A, B, C (avec des A+, voir A++) et noter les laboratoires de 0 à 20.

En 2008, un groupe de travail est créé en janvier comprenant des représentants du CoN, des directions scientifiques, de la DPA et des invités. Le GT s'est réuni 6 fois, la première réunion a été houleuse. La DPA utilise des feuilles de calcul Excel avec un très grand nombre d'indicateur, et produit des graphiques qualifiés « d'araignée de la DPA ». Le GT a réussi à éliminer un certain nombre d'indicateurs les plus instables (notamment le facteur h).

La nouvelle fiche élaborée par la DPA reprend des indicateurs figurant déjà dans d'autres document (ex CRAC), le GT préconise de ne pas alourdir le travail des équipes. Cette fiche a

été réalisée en concertation avec le CoN. RM fait remarquer que la situation de la DPA a changé depuis un an, auparavant elle court-circuitait les directions scientifiques des départements et était perçue comme une structure invasive. La DPA était hautaine vis-à-vis des universités. Depuis son attitude a changé. La DPA a été restructurée, M. Gross et deux personnes influentes ont quitté la DPA (elles sont parties à la retraite). Cependant M. Gross reste conseiller de la gouvernance du CNRS (pour un an). Cependant la DPA enfle en personnel.

Un membre du CSD demande qui a autorité sur la DPA, réponse de RM le DG.

B. Erazmus (DSA) présente la situation à l'IN2P3. L'IN2P3 a mis en place ses propres tableaux de bord pour suivre ses laboratoires (sans lien avec la DPA). L'IN2P3 visite régulièrement ses laboratoires et discute avec les universités, notamment sur la gestion globale des unités. La DPA a admis qu'elle était un relais, c'est les directions scientifiques qui décident.

J. Giovinazzo fait remarquer que la DPA est une structure opaque, technocratique et a peu de rapport avec le CoN.

Le GT a conclu que le contenu de la nouvelle fiche UR3 n'était pas choquant. Pourtant cette année des directeurs d'unité n'ont pas renvoyé la fiche la considérant inutile.

RM pense que la bataille sur le décret n'est pas fini. Nous sommes dans une période particulière avec une direction du CNRS sur le départ. La question d'actualité pour le CoN c'est l'AERES. L'AERES cherche à obtenir l'accréditation européenne, la C3N rencontre M. Stefan (nouveau responsable au ministère) pour discuter de la création d'un GT sur l'AERES. RM pense qu'il faut poursuivre la moratoire des expertises.

Un membre du CSD propose la démission collective des membres du CoN. RM n'est pas favorable, il pense que l'action du CoN a fait reculer le gouvernement, le CNRS n'est pas démantelé et le combat sur le décret n'est pas terminé. La mobilisation n'est pas formidable actuellement, le CoN se focalise sur les alliances, notamment celle concernant les Sciences de la vie.

J. Giovinazzo fait remarquer que l'AERES n'utilise que des indicateurs quantitatifs et propose qu'ils soient transmis au CoN mais pas à l'AERES, ni à la DPA.

3 Point d'information sur les créations d'unité CNRS :

Le CSD est informé sur le projet de création d'une unité mixte internationale (UMI) entre le CNRS et l'Argentine.

L'IN2P3 a été informé tardivement de l'existence du projet initié il y a près de deux ans après une rencontre de Catherine Brechignac avec le ministre argentin de la recherche. L'IN2P3 souhaite créer rapidement cette UMI (la 1^{er} pour l'IN2P3) d'où la précipitation à consulter les instances (CS du CNRS, CSD PNPP, section 03 du CoN). Un dossier est en préparation pour le CoN. Le CS du CNRS a été consulté et n'a fait aucune remarque. J. Dumarchez demande la justification de l'UMI et pourquoi il n'est pas créé un LIA. B. Erazmus répond qu'il s'agit de la 1^{er} création d'une UMI pour l'IN2P3.

Le CSD considère que le projet n'est pas assez mur. Il constate que les documents remis au CSD sont assez indigents dont une partie en espagnol.

Arrivée de M. Spiro pour parler de la situation à l'IN2P3 et de sa situation personnelle.

MS indique qu'il est candidat au poste de président du Conseil du CERN. Un prévote a eu lieu en septembre, le vote définitif aura lieu en décembre. Bien que rien ne soit acquis, MP est optimiste. Cette fonction occupera 50 % de son temps, la 1^{er} année, 30 % les 2 suivantes. Il estime qu'il ne peut cumuler avec le poste de Directeur de l'IN2P3 en raison du conflit d'intérêt entre les deux fonctions. S'il est élu il prendra son poste au CERN le 1^{er} janvier 2010. Compte tenu des changements annoncés à la tête CNRS et au ministère, il a choisit de précipiter son remplacement. Un appel à candidature a été lancé et un comité de sélection mis en place. Les candidatures sont reçues jusqu'au 15 novembre pour un choix en décembre. Le comité de sélection fournira une short liste au ministère qui choisira le directeur de l'IN2P3. MS parle du décret du CNRS et de son interférence avec le décret de l'IN2P3. Il espère que le décret IN2P3 ne sera pas impacté mais n'est pas sûr. Au sujet des conseils scientifiques, MP pense qu'il y aura toujours 2 conseils (Conseils de l'In2p3 et conseil d'institut du CNRS). Mais propose que les deux soient réunis dans un conseil élargi (si le décret IN2P3 n'est pas aboli par le conseil d'Etat)

MS indique qu'il y a un problème légal entre le nouveau décret du CNRS et le décret de l'IN2P3 mis en évidence par le conseil d'Etat..

Des membres du CSD posent le problème de l'utilité du CSD PNPP.

MS répond que 2 conseils c'est difficile à gérer, il considère que le travail du CSD a été bénéfique. Il propose que les 2 conseils fusionnent, mais laissera son successeur en décider. Un membre propose que le conseil élargi soit élu par les personnels directement (dans le CS de l'IN2P3 les membres élus le sont par la section 03 du CoN).

4 Point sur le contrat d'objectif moyens du CNRS avec l'Etat 2009-2013

5 Point sur le contat d'objectifs de l'IN2P3 avec le CNRS

Moyens de l'IN2p3 pour 2010

M. Spiro considère que l'IN2P3 est bien traité en 2010

Recrutements : 20 postes de chercheurs et 53 postes d'ITA (30 pour les BAP A à D (minimum) et 18 pour les BAP E à H (maximum) avec possibilité de fongibilité asymétrique de ces postes. L'IN2P3 a la main sur son recrutement.

Budget : pas arbitré pour le CNRS.

Budget CNRS : en 2010 augmentation de la masse salariale

Recrutement : plus de poste blanc pour permettre un recrutement des PostDoc et CDD dont le nombre à fortement augmenté.

Dans l'attente de son départ MS va s'appuyer sur les DSA.

MS a annulé le prochain CS de l'IN2P3. Il indique que l'on va vers un PDG pour le CNRS (une couche de moins) et que les pôles sont maintenu (tout le monde est d'accord même les syndicats). Le COM IN2P3/CNRS en 2011

COM CNRS/Etat

Une réunion a eu lieu avec tous les DSA et la direction du CNRS

La direction annonce que le budget 2010 est bon : +61 M€ pour le budget total, dont 26 M€ hors salaire (10 M€ pour les TGE et 16 M€ pour la réation des nouveaux instituts). Le

ministère est d'accord pour augmenter le soutien de bases des unités.

Perspectives ITA : un effort sur les possibilités de changement de grade et changement de corps (demande de dérogation refusée pour lever les quotas, le CNRS suit les règles de la fonction publique).

MS indique que l'AERES serait évaluée par une agence d'évaluation italienne.
MS souhaitait l'évaluation de l'IN2P3 par l'AERES.

C'est la 3^e année que les laboratoires de l'IN2P3 sont évalués par l'AERES, cette année les laboratoires de la vague A ont été évalués. (Montpellier, Lyon, Grenoble, Annecy). 3 interlocuteurs à l'AERES suivent les laboratoires de l'IN2P3.

MS fait remarquer que l'IN2P3 fait appel depuis longtemps à des experts pour évaluer ses laboratoires.

Pour les laboratoires audités les rapports sont très bons, l'IN2P3 est informé des visites pour agir rapidement si il y a des conflits. Les visites sont complémentaires du tourniquet de la section 03 du CoN

Au sein de la section 03 on sépare les deux visites (de la section et de l'AERES)

6 Intervention et discussion sur la prime d'excellence scientifique : critères et modalités de mise en œuvre :

La présentation Power Point, intitulée « Plan carrière au CNRS » est faite par C. D'Argouges, DRH. Une présentation similaire faite devant la CPCN le 5 octobre 2009 a été diffusée aux membres du CSD par la CGT. Les premiers transparents rappellent le cadre légal de la mise en place de la PES au CNRS.

Pour le CNRS la PES est un élément de l'amélioration des carrières. Sur un transparent on peut lire « La prime d'excellence, extension de la PEDR, constitue une opportunité supplémentaire d'améliorer les carrières et les rémunérations ».

Un transparent présente la liste des prix correspondants à une contribution exceptionnelle pour l'IN2P3. Les lauréats de ces prix pourront toucher la PES.

Il s'agit de la dernière présentation de la PES par la DRH devant un CSD. C. D'Argouges semble tendu.

Miche Lion fait remarquer que la PES n'est pas adaptée à la recherche et que cela est partagé par l'ensemble des CSD du CNRS (cf Recommandations des CSD). L'institution de la PES va casser les collectifs de travail et générer des conflits, frustrations, jalousies qui se manifesteront par une souffrance au travail. Les personnes vont avoir des conduites qui vont casser le « vivre ensemble » au travail.

Je rappelle la proposition du SNTRS de porter la PPRS à 20% pour tous les ITA.

C. d'Argouges répond qu'il faut être pragmatique et que le chiffre de 20 % de bénéficiaire de la PES n'est pas figé. Elle conclut que la discussion est ouverte pour le choix des critères.

Une recommandation du CSD proposé par la CGT est en cours de rédaction. Elle est bloquée par le SNCS.